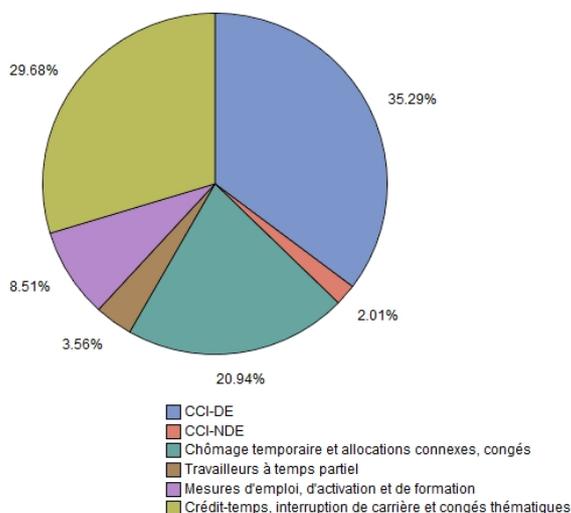


Pays



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.389.470
Assurés contre le chômage (2)	3.814.995
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.415.990
Taux du chômage (4)	6,7

Vision globale 2022	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.620.643
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	36.776
Dossiers litiges achevés	111.171
Contrôles achevés	47.194
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	52.195
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	1.545
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	7.323,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	5.717,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	424,3
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	101,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	238.402	77,3	3.351,1	79,9	
		Après études	22.448	7,3	227,6	5,4	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	17.677	5,7	139,8	3,3	
		Chômage avec complément d'entreprise	9.743	3,2	168,3	4,0	
		Allocation de sauvegarde	2.192	0,7	23,5	0,6	
		CCI-DE, travailleurs d'arts	1.233	0,4	17,8	0,4	
		Hommes	162.615	52,7	2.250,0	53,7	
		Femmes	129.079	41,9	1.678,0	40,0	
		Chefs de ménage	81.198	26,3	1.320,3	31,5	
		Isolés	80.593	26,1	1.155,0	27,6	
		Cohabitants	129.901	42,1	1.452,7	34,7	
		Pas spécifié	2	0,0	0,0	0,0	
		Total	291.694	94,6	3.928,0	93,7	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	2.527	0,8	21,8	0,5
		Chômage avec complément d'entreprise	13.490	4,4	236,0	5,6	
Chômeurs âgés	268	0,1	4,6	0,1			
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	364	0,1	1,4	0,0			
Total	16.649	5,4	263,8	6,3			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	166.175	96,0	853,4	94,6		
	Parents d'accueil	814	0,5	1,3	0,1		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	2.801	1,6	36,2	4,0		
	Vacances jeunes	2.934	1,7	9,6	1,1		
	Vacances senior	260	0,2	0,9	0,1		
	Congés: soins d'accueil	152	0,1	0,3	0,0		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	28.978	98,5	183,9	99,0		
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	32	0,1	0,3	0,2		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	423	1,4	1,6	0,9		
	Total	29.433	100,0	185,8	100,0		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	29.475	41,9	117,3	17,7	
		SINE	7.509	10,7	43,3	6,6	
		Mesures pour travailleurs	2.993	4,3	9,1	1,4	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures de formation	Formation professionnelle	21.068	29,9	318,1	48,1
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	8.148	11,6	115,3	17,4
		Autres	52	0,1	0,3	0,1
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	0,0	0,0	0,0
		Allocation en compensation de licenciement	1.127	1,6	57,8	8,7
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		3	0,3	0,0	0,2
	Activités ALE ou APS		1.129	99,7	16,2	99,8
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	37.137	15,1	102,9	14,1
		Sans allocations	846	0,3	0,0	0,0
		Total	37.983	15,5	102,9	14,1
	Crédit-temps	Avec allocations	88.808	36,2	313,5	42,9
		Sans allocations	5.876	2,4	0,0	0,0
		Total	94.685	38,6	313,5	42,9
	Congés thématiques	Avec allocations	107.488	43,8	314,3	43,0
		Sans allocations	5.206	2,1	0,0	0,0
		Assistance médicale	20.677	8,4	83,5	11,4
		Aidants proches	273	0,1	1,2	0,2
		Congé parental	91.413	37,3	228,0	31,2
		Congé pour soins palliatifs	330	0,1	1,6	0,2
		Total	112.693	45,9	314,3	43,0
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		77.183	45,5		
	Autres attestations		92.521	54,5		
	Total		169.704	100,0		

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORSPP pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).